

SÉANCE du 18 février 2025

Présidence : Mr BARASZ Olivier

Présents : Mr ANTAJAN BERNADOT Joris, Mr BARASZ Olivier, Mme KOVACICEK Corine, Mr LATAPIE Jean-Luc et Mr PAU André

Excusée ayant donné pouvoir : Mme LE TALLEC Sophie donne pouvoir à Monsieur BARASZ Olivier

Secrétaire de séance élue : Mr PAU André

Quorum : atteint

Début de séance à 18h30

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- ✓ Avenant 2 Lot Plomberie DELTA ELEC
- ✓ Devis Terrasse
- ✓ Devis pour travaux complémentaires à la salle des fêtes
- ✓ Villages fleuris : plantations 2025
- ✓ SIAEP – VEOLIA : changement des compteurs d'eau
- ✓ Point d'information sur le PLUi
- ✓ Point d'information sur le PNR
- ✓ AMI Ville à Joie
- ✓ Questions diverses

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion précédente**2. Avenant 2 au lot plomberie DELTA ELEC**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la présentation d'un deuxième avenant concernant l'entreprise DELTA ELEC. Il s'élève à un montant de 381.45 € HT, soit 457.74 € TTC.

Il porte sur la mise en place des 4 trappes de visite nécessaires à l'entretien des unités intérieures et sur la modification de la barre d'appui pour les personnes à mobilité réduite.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 de la société DELTA ELEC.

3. Présentation du devis pour la réalisation de la terrasse

Suite à la consultation lancée par Monsieur le Maire, un seul retour a été enregistré, celui de l'entreprise MASIN. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions tarifaires de l'entreprise MASIN concernant la réalisation de la terrasse pour la salle des fêtes.

Le premier devis s'élève à 4 450 € HT, soit 5 340 € TTC et porte sur la structure de la terrasse maçonnée avec des poutres bétons.

Le second devis est d'un montant de 11 400 € HT, soit 13 680 € TTC et concerne sur le montage de la terrasse avec le solivage métallique galvanisé et le la plancher en lames de pin.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité les deux devis pour un montant total de 15 850 € HT soit 19 020 € TTC.

4. Présentation d'un devis pour des travaux complémentaires pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition tarifaire de l'entreprise BOTELLA concernant la réalisation de travaux complémentaires pour la salle des fêtes.

Le devis prévoit la prise en charge des formalités de consuel, l'installation d'un sèche mains dans les toilettes, qui n'avait pas été envisagé lors du marché et l'ajout de prises électriques. Il s'élève à un montant de 1 174 € HT, soit 1 408.80 € TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise BOTELLA pour un montant de 1 174 € HT, soit 1 408.80 € TTC.

5. Villages fleuris : plantations 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir aux plantations à effectuer en 2025. Il est décidé la plantation à l'automne d'une haie au terrain du Touarnet et autour de la terrasse et de l'assainissement de la salle des fêtes.

6. SIAEP – VEOLIA : changement des compteurs d'eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat d'eau a décidé de moderniser le service fourni à ses abonnés et en a confié la réalisation à son opérateur la société Véolia. Dans ce cadre, dans les prochains mois un service de télérelevé des compteurs d'eau sera mis en place.

Pour permettre la mise en place de ce service, l'entreprise Godin, partenaire de Véolia, va procéder au remplacement des anciens compteurs d'eau par des compteurs équipés d'une tête communicante ou équiper les compteurs existants d'une tête lorsque ceux-ci sont assez récents.

7. Point d'information sur le PLUi

Monsieur le Maire fait part au conseil des travaux et de l'avancement du PLUi. Le PADD a été débattu en conseil communautaire le 19 décembre 2024. Une réunion publique a eu lieu

à Masseube le 10 février 2025.

Le travail sur le règlement écrit a commencé avec un atelier le 29 janvier 2025.

8. Point d'information sur le PNR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée du projet du Parc Naturel Régional.

Au 1^{er} janvier 2025, il y a eu la création d'un syndicat mixte en lieu et place de l'association de préfiguration.

2024 a vu la construction des fondements du projet de territoire à travers le travail de création de la charte.

8 rencontres territoriales (280 élus, maires et conseillers municipaux), 3 séminaires, 4 réunions pour les habitants, 4 réunions pour les agriculteurs, 1 réunion pour les associations ont permis de préparer le terrain pour la mise en œuvre des premières actions concrètes prévues cette année 2025.

9. AMI : Ville à Joie

Monsieur le Maire fait part d'un projet évoquer lors du conseil communautaire du 29 janvier à Seissan : le dispositif Ville à Joie.

Ville à Joie est une initiative qui vise à ramener des services de proximité et du lien social dans les territoires ruraux. Pour cela, elle organise des fêtes de village où s'installent sur la place de la commune, le temps d'un après-midi ou d'une soirée, des services de proximité variés, des associations, des commerces et des animations (quiz musical ou autre) avec des lots à gagner. Cette année, la Communauté de communes Val de Gers accueille à son tour Ville à Joie, dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Non-Recours (TZNR), pour une nouvelle tournée multi-services favorisant l'accès aux droits à travers la convivialité et des festivités. Ainsi, il est proposé de recevoir une ou plusieurs manifestations dans la commune (les animations peuvent bien sûr se greffer à un événement déjà existant de la commune.

L'objectif étant de répondre à deux enjeux : pallier la problématique de non-recours aux droits et aux services (en faisant se déplacer des services publics liés à l'habitat, le numérique, les démarches administratives, le social, les mobilités, etc.) mais également de participer à la consolidation du lien social dans nos communes rurales par des animations.

Les dates seront définies avec les maires des communes intéressées en fonction des candidatures.

Ces événements sont gratuits pour les communes car financés par la CC Astarac Arros en Gascogne dans le cadre du TZNR.

Ville à Joie se charge de l'organisation, de la programmation (après l'avoir vue et validée avec la commune) ainsi que du montage et démontage des événements.

Une aide de la commune est demandée pour :

- afficher les deux bâches un mois avant l'évènement,
- distribuer les flyers en amont dans toutes les boîtes aux lettres de vos habitants,
- mettre à disposition du matériel le jour J (tables, chaises, accès à l'électricité, etc.)

ainsi qu'une personne pour nous ouvrir le lieu.

Monsieur le Maire recueille l'avis du conseil municipal sur l'organisation d'une manifestation Ville à Joie sur la commune. Le conseil étant favorable à cet évènement, Monsieur le Maire prendra contact avec les associations communales pour savoir laquelle serait volontaire pour se charger de la partie buvette et restauration.

10. Questions diverses

Lampadaires : Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise Citel est intervenue pour la mise en place d'une nouvelle horloge pour l'éclairage public.

Conseil municipal clos à 19h35.

Le Maire,

A stylized blue ink signature, likely of Olivier Barasz, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

BARASZ Olivier

Le secrétaire,

PAU André

A stylized black ink signature, likely of André Pau, featuring a large, sweeping loop and a trailing flourish.